

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0515 rév. 13**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**CERES CONTROL France  
ZA - 34 rue de l'Erier  
73290 LA MOTTE SERVOLEX  
SIREN : 411590235**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.  
*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / SAFETY OF THE PEOPLE AND THE GOODS**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-0515-1 Rév. 13**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **15/04/2015**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/01/2017**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Directrice de Section,  
*The Section Director,*

**Carole TOUSSAINT**

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0515 Rév. 12. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0515 Rév. 12.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-0515-1 Rév. 13

Organisme d'inspection accrédité :

**CERES CONTROL France**  
 ZA - 34 rue de l'Erier  
 73290 LA MOTTE SERVOLEX

PORTEE D'ACCREDITATION	
<b>N°7 - SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS</b>	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
<b>7.5 - Sports et Loisirs</b>	
<b>7.5.1 - Inspections réglementaires relatives aux aires et équipements de jeux</b>  ➤ Vérification réglementaire en exploitation des aires et équipements de jeux	Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux  Spécifications techniques : - basées sur les exigences de la série des normes NF EN 1176-X; - et associées à la méthode interne développée par l'organisme.
<b>7.5.2 - Inspections réglementaires relatives aux équipements sportifs</b>  ➤ Vérification réglementaire des buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et buts de basket-ball	Code du sport (Articles R322-19 à R322-26, complétés par l'annexe III-1 à l'article R322-22 et l'annexe III-2 à l'article R322-25)  Spécifications techniques : - basées sur les exigences des normes : * NF EN 748 - Equipements de jeux - Buts de football * NF EN 749 - Equipements de jeux - Buts de handball * NF EN 750 - Equipements de jeux - Buts de hockey * NF EN 1270 - Equipements de jeux Buts de basket-ball; - et associées à la méthode interne développée par l'organisme.

<p><b>7.5.3 - Inspections relatives aux équipements de sports et loisirs réalisées dans un cadre autre que réglementaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôle avant ouverture des parcours acrobatiques en hauteur</li> <li>➤ Contrôle périodique des parcours acrobatiques en hauteur</li> <li>➤ Vérification en exploitation des structures artificielles d'escalade</li> <li>➤ Vérification en exploitation des toboggans aquatiques</li> <li>➤ Vérification en exploitation des buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle, de basket-ball, de rugby, de football américain et autres buts</li> <li>➤ Vérification en exploitation des aires et modules pour sports à roulettes (exemple: : skate-parc, ...)</li> <li>➤ Vérification en exploitation des équipements sportifs de proximité, des parcours de santé et des modules d'entraînement physique de plein air</li> </ul>	<p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- basées sur les exigences de la norme EN 15-567 - Parcours acrobatiques en hauteur - Partie 1;</li> <li>- et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</li> </ul> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- basées sur les exigences de la norme EN 15-567 - Parcours acrobatiques en hauteur - Partie 1;</li> <li>- et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</li> </ul> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- basées sur les exigences des normes :</li> <li>* NF EN 12 572 - Structures artificielles d'escalade - Parties 1 à 3</li> <li>* NF P90-312 - Matériels de réception pour structures artificielles d'escalade (SAE) avec points d'assurage</li> <li>* NF P90-311 - Matériels de réception pour structures artificielles d'escalade de type pan ou bloc;</li> <li>- basées sur le document FIFAS - Guide pour la maintenance des structures artificielles d'escalade;</li> <li>- et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</li> </ul> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- basées sur les exigences de la norme NF EN 1069 - Toboggans aquatiques - Parties 1 et 2;</li> <li>- et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</li> </ul> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- basées sur les exigences des normes :</li> <li>* NF EN 748 - Equipements de jeux - Buts de football</li> <li>* NF EN 749 - Equipements de jeux - Buts de handball</li> <li>* NF EN 750 - Equipements de jeux - Buts de hockey</li> <li>* NF EN 1270 - Equipements de jeux Buts de basket-ball</li> <li>* NF S 52-409 - Equipements sportifs - Modalités de contrôle des buts sur site;</li> <li>- et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</li> </ul> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- basées sur les exigences des normes NF S 52-401 et/ou NF EN 14974 - Installations pour utilisateurs de sports à roulettes et BMX (vélos bicross);</li> <li>- et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</li> </ul> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- basées sur les exigences des normes :</li> <li>* NF EN 15312 - Equipements sportifs en accès libre</li> <li>* FD S 52-903 Parcours de santé</li> <li>* XP S 52-904 Modules d'entraînement physique de plein air;</li> <li>- et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</li> </ul>
---	---

<p>➤ Vérification en exploitation des matériels de gymnastiques et des cordes à grimper</p>	<p>Spécifications techniques : - basées sur les exigences des normes : * NF EN 913 - Matériels de gymnastiques * spécifiques à chaque type de matériels de gymnastiques * FD S 52-324 Cordes à grimper; - et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</p>
<p>➤ Vérification en exploitation des appareils d'entraînement fixes (exemple : musculation, ...)</p>	<p>Spécifications techniques : - basées sur les exigences de la norme NF EN 957 - Appareils d'entraînement fixes - Partie 1; - et associées à la méthode interne développée par l'organisme.</p>

Accréditation Non Valide

## Section Inspection

## Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
LA MOTTE SERVOLEX	ZA - 34 rue de l'Erier 73290 LA MOTTE SERVOLEX	04 79 65 96 47	04 79 26 09 44

Date de prise d'effet : **15/04/2015**Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager***Hélène GIBIERGE**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0515 Rév. 12.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)